

# fmCh newsletter

*Lettre d'information de la fmCh à ses membres*

## En mémoire du Prof. Dr méd. Jean-Claude Givel



C'est avec une profonde tristesse et une immense peine que nous apprenons le décès inattendu et brutal du Prof. Jean-Claude Givel, à la fois un collègue estimé et un ami cher, qui nous a quittés le 23 août 2015 de manière tout à fait soudaine pendant le congrès à Bangkok (Thaïlande) de la Société Internationale de Chirurgie, dont il était secrétaire général.

Jean-Claude Givel a été président de la Société suisse de chirurgie de 2000 à 2002. Il fut aussi le dernier président de l'UNION des Sociétés Chirurgicales Suisses. Il fut l'initiateur, en 2003, des entretiens de fusion entre l'UNION et la FMS, qui, après plusieurs séances à huis clos dirigées par Thomas Egloff à Davos, ont finalement mené à la création de la fmCh

le 14 septembre 2004.

Avec Jean-Claude Givel, c'est non seulement un chirurgien reconnu à l'échelon international et un ancien professeur de chirurgie de l'Hôpital universitaire de Lausanne qui disparaît, mais également un membre actif et méritoire de longue date du Comité de la Société suisse de chirurgie, président et past-président, un membre de la commission de déontologie de la SSC et le président de la commission des titres de la SSC. Avec lui, «l'International Society of Surgery (ISS)» perd son secrétaire général en pleine activité. Mais surtout, nous perdons un ami très cher avec qui beaucoup d'entre nous ont vécu nombre de beaux moments.

Nous nous souviendrons de sa cordialité, de sa droiture, de son engagement et de sa gentillesse. Au nom de la fmCh, nous exprimons nos plus sincères condoléances à tous ses proches.

Prof. Urban Laffer  
Président de la fmCh

## Responsabilité civile :

### recommandation en urgence

La responsabilité civile professionnelle, assurée par Abraxas Insurance AG située à Zurich, présente des lacunes dans la couverture d'assurance. Les sinistres sont traités par Toplis and Harding SA, et non par Lloyd's. Les frais d'expertise ne sont pas pris en charge par Lloyd's. Suite à un Gentlemen's Agreement conclu en 1982 entre la FMH et la HVM, l'actuelle Association Suisse d'Assurances, les honoraires de l'expert sont pris en charge par l'assurance responsabilité civile. Or Lloyd's n'est pas affiliée à l'association d'assurances. L'affiliation gratuite à la Fondation fonds d'aide fmCH aux patients n'est pas non plus prévue par Lloyd's.

L'association faîtière des médecins à activité invasive (fmCh) recommande à ses membres de s'affilier pour leur assurance responsabilité civile professionnelle à fmCh Versicherungen AG qui, en tant qu'assureur, a conclu un contrat avec Bâloise Assurances pour qu'elle soit son garant et prenne en charge le traitement des sinistres. fmCh Versicherungen AG assume le coût de la fondation.

P.-S. : le flux d'argent reste de cette manière en Suisse.

Dr. Thomas Egloff  
Ressortleiter Recht und Ethik

*Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : [info@fmch.ch](mailto:info@fmch.ch)*

<http://www.fmCh.ch>

Nous vous souhaitons une bonne semaine!

*Le secrétariat général de la fmCh*

